

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de l'UNIL**  
**Jeudi 18 avril 2024 à 16h15, Amphimax-salle 415**

**Présidence :**

Mme Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente du Conseil.

<b>Direction :</b>	<b>18.04.24</b>
M. Herman Frédéric, Recteur	
Mme Doudet Estelle, Vice-rectrice	Absente
M. Frund Benoît, Vice-recteur	Absent
Mme Michalik Liliane, Vice-rectrice	
M. Rossier Jérôme, Vice-recteur	
M. Zanetti Giorgio, Vice-recteur	
<b>Secrétariat général :</b>	
M. De Perrot Marc, Secrétaire général	

<b>Doyen-ne-s :</b>	<b>18.04.24</b>
M. Burnand Léonard (Lettres)	
Mme Becci Irene (FTSR)	
Mme Le Feuvre Nicky (SSP)	
M. Linde Nicklas (FGSE)	
M. Martenet Vincent (FDCA)	
M. Pascual Manuel (FBM)	Excusé
Mme Schmid Mast Marianne (HEC)	

<b>Corps Professoral-CP :</b>	<b>18.04.24</b>
M. Baranzini Roberto (SSP)	
Mme Bielman Anne (Lettres)	
M. Denys Alban (FBM)	
M. Halawi Wissam (FTSR)	Excusé
M. Jaboyedoff Michel (FGSE)	Excusé
Mme Kaufmann Laurence (SSP)	
M. Le Forestier Laurent (Lettres)	
M. Marewski Julian (HEC)	
M. Markarian Garen (HEC)	
M. Millet Grégoire (FBM)	
Mme Morin Ariane (FDCA)	
M. Ruegg Jean (FGSE)	
M. St-Amour Pascal (HEC)	
M. Strauch Ingo (Lettres)	
M. Taroni Franco (FDCA)	Absent
M. Trein Philipp (SSP)	
Mme Van de Waal Erica (FBM)	
M. Widmann Christian (FBM)	

<b>Corps Intermédiaire-CI:</b>	<b>18.04.24</b>
Mme Bayens Mathilde (FGSE)	
Mme Belaid Houwayda (FBM)	
M. Boldi Marc-Olivier (HEC)	
Mme Deslarzes-Dubuis Céline (FBM)	Excusée
M. Hort Lionel (FDCA)	
Mme Timofte Anaïs (SSP)	
M. Tricou Josselin (FTSR)	
Mme Zeiter-Grau Anne-Christel (Lettres)	

<b>PAT</b>	<b>18.04.24</b>
Mme Amiguet Amelia (FBM)	
M. Fernandes Emmanuel (HEC)	
M. Moret Timothée (SSP)	Absent
M. Reubi Olivier (FGSE)	
M. Spring David (Centre)	
Mme Ythier Mathilde (Centre)	

<b>Corps Étudiant-e-s-CE :</b>	<b>18.04.24</b>
BEM HAMMED Emir (HEC)	Absent
BOURG Bertille (FBM)	Absent
CASOT Paloma (FTSR)	
LE FORT PAREDES Richard (SSP)	
MEYSTRE Aurélien (FDCA)	
NUSSBAUMER Alix (HEC)	
PETRONIO Alfio (SSP)	Absent
PIAGET Victoria (Lettres)	Excusée
PROST Marco (Lettres)	
RICHARD James (FDCA)	
TRIPONEZ Robin (FBM)	Excusé
VACANT (FGSE)	

## **1. Accueil et bienvenue**

33 personnes sont présentes ; le quorum étant à 23, la séance est ouverte.

Mme la Présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 18.04.2024**

Mme la Présidente annonce les modifications de l'ordre du jour :

- Règlement sur l'intégrité scientifique dans le domaine de la recherche et procédure à suivre en cas de manquement à l'intégrité : déplacé sous communications du Bureau au point 4 de l'ordre du jour.
- Dépôt de deux interpellations supplémentaires au point 9 de l'ordre du jour :
  - Interpellation M. Ythier, D. Spring, E. Fernandes et A. Amiguet sur les travaux de la cafétéria de la Banane
  - Interpellation A. Morin : « Sans transparence ni absence de conflits d'intérêts, quel progrès humain ? »

Mme la Présidente demande si l'ordre du jour appelle des remarques.

L'ordre du jour ne suscitant pas de remarques, Mme la Présidente ouvre le vote.

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.** Elle clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **3. Procès-verbal de la séance du 22.02.2024**

Mme la Présidente demande si le procès-verbal appelle des commentaires. Ce n'est pas le cas. Elle le soumet au vote à main levée.

**Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 est accepté à l'unanimité et 3 abstentions.**

Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **4. Communications du Bureau**

Mme la Présidente présente les communications du Bureau du Conseil :

### **4.1 Retour sur le questionnaire destiné aux membres du CUNIL**

Mme la Présidente remercie les membres ayant répondu à ce questionnaire destiné aux membres du Conseil. Elle présente le nombre de réponses obtenues et rappelle les questions sous une présentation qui synthétise l'ensemble (voir présentation). Le questionnaire a suscité des réponses, 11 du Corps Professoral, 4 du Corps Intermédiaire, 3 du PAT et 4 du Corps étudiant.

Mme la Présidente rappelle ensuite les attributions du Conseil de l'UNIL, le rôle des règlements et des directives, ainsi que la composition du Conseil. Enfin, elle liste les bonnes pratiques en matière de fonctionnement collégial du Conseil de l'Unil.

### **4.2 Guide du CUNIL**

Mme la Présidente remercie chaleureusement la Commission Législative et sa Présidente, Mme Morin, pour l'immense travail que représente le Guide du Conseil, d'une soixantaine de pages. Il est évidemment plus long que le règlement interne mais très éclairant sur ce qu'est le Conseil de l'Université de Lausanne, son historique, son fonctionnement précédent et actuel. C'est un outil précieux pour les membres du Conseil qui sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil, probablement en juin : le Bureau proposera de le déposer sur le site ouvert du CUNIL afin que toute personne puisse en prendre connaissance ou s'y référer en cas de besoin.

Le Bureau pense également mettre en place une « Boîte à questions » (style FAQ), afin de rassembler les questions et réponses en lien avec le Guide de l'UNIL

### **4.3 Ateliers d'accompagnement aux prises de parole formelles**

Mme la Présidente précise que ces ateliers auront pour but d'aider les membres du Conseil qui le souhaitent à acquérir une bonne connaissance des outils à utiliser, au sein du Conseil, en fonction des objectifs souhaités (interpellation, postulat, etc.). Ces ateliers pourront être donnés par des binômes : une personne pour l'aspect juridique et l'autre pour l'aspect pratique et administratif.

Le Bureau fera parvenir aux membres du Conseil, cet été, un premier sondage visant à connaître les sujets qui intéressent les membres du Conseil et par la suite il proposera les ateliers en conséquence.

Mme la Présidente demande si ces communications du Bureau appellent des commentaires ou des questions : ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente annonce que la séance de réserve du 20 juin sera maintenue et remercie les participant-es de bien vouloir en prendre note.

#### **4.4 Règlement sur l'intégrité scientifique dans le domaine de la recherche et procédure à suivre en cas de manquement à l'intégrité**

Mme la Présidente informe le Conseil que le Bureau a reçu le projet de règlement sur l'intégrité scientifique dans le domaine de la recherche, ainsi que la procédure à suivre en cas de manquement. La Direction est remerciée pour ce travail.

Ce projet est transmis à la Commission Législative en rappelant que le Conseil de l'UNIL avait décidé de donner mandat à la CoLeg pour préavisier le projet. À l'issue de ses travaux, cet objet sera mis à l'ordre du jour du Conseil.

**Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

#### **5. Rapports de la Cour des Comptes**

Mme la Présidente rappelle que les deux rapports 80 et 83 sont déposés sur le site sécurisé du Conseil

- Rapport 80 : PIG aux hôpitaux vaudois
- Rapport 83 : Performance des processus achat et recrutement des cadres à l'Université de Lausanne

Elle précise que le Rapport 80 a été évoqué par M. le Recteur lors des précédentes séances du Conseil et que le Bureau a décidé de discuter principalement du Rapport 83 lors de la séance du jour.

Mme la Présidente rappelle que la Direction a accepté neuf recommandations sur les dix émises par la Cour des Comptes, ce qui montre leur importance, ainsi que le sérieux avec lequel la Direction a pris en considération ces recommandations.

La mise en œuvre de ces recommandations nécessitera un travail conséquent à la Direction avec un possible impact sur les facultés – notamment ce qui concerne la révision de toutes les directives de l'Université en vue de leur regroupement, mise à jour, et simplification, ou encore les processus d'achat de matériels pour les facultés. L'application de ces recommandations devra se faire dans un contexte budgétaire assez difficile et en parallèle de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Direction.

Mme la Présidente relève que la Cour des Comptes va assurer un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations, si besoin au moyen de contrôles, et va en rendre compte dans son rapport annuel transmis aux autorités Cantonales.

En cas de manquement, une intervention de la Cour des Comptes, du Conseil d'État, des Commissions de surveillances du Grand Conseil ou du Contrôle Cantonal des finances est possible, ce qui pourrait avoir un impact sur l'autonomie de l'Université de Lausanne, mais aussi sur sa réputation. Elle ajoute que la prochaine procédure d'accréditation de l'UNIL démarrera en 2025 et dépendra notamment d'une bonne gouvernance de l'UNIL.

Le Bureau et la Direction ont convenu de mettre régulièrement à l'ordre du jour des points de suivi en vue d'informer le Conseil de l'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations.

Mme la Présidente revient sur un point du rapport 83 relatif au Conseil de l'Université, qui évoque que le Conseil n'a pas encore adopté de règlement sur les principes éthiques et scientifiques de la recherche. Elle rappelle que la Direction a transmis dernièrement le projet au Conseil qui l'a transmis à la CoLeg en vue de rendre son préavis. La Présidente, en accord avec le Bureau, a écrit à la DGES (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) afin de s'assurer du bien-fondé de la procédure. Selon la DGES, tout est en ordre et le Conseil peut continuer donc ses travaux. Le règlement sera probablement adopté fin 2024.

Le Bureau a décidé de ne pas ouvrir de discussion sur ce rapport, un dépôt d'interpellation à l'issue de la lecture par les membres est toujours possible. Cependant, le Bureau souhaite poser trois questions d'ordre général à la Direction en lien avec ce rapport :

1. La Direction a-t-elle consulté les facultés avant de répondre à la Cour des Comptes ?
2. Comment la Direction entend-elle gérer les mesures demandées par la Cour des Comptes en parallèle de la mise en œuvre du Plan stratégique qui sera adopté prochainement ?

### 3. Dans quel ordre ces mesures seront-elles prises ?

Mme la Présidente donne la parole à M. le Recteur.

M. le Recteur souhaite revenir sur les modalités d'établissements des rapports de la Cour des Comptes avant de répondre aux questions du Bureau. La DGES et l'UNIL ont été audités au sujet des enveloppes attribuées aux hôpitaux universitaires et, à ce sujet, M. le Recteur informe que, fin décembre début janvier, la Direction a reçu le mandat de mettre en œuvre certaines recommandations. Ce mandat évoque aussi une gouvernance, impliquant le Conseil d'État, le CHUV (Centre Hospitalier Universitaire Vaudois) et l'UNIL, pour faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations. Ce travail se fait essentiellement via le CHUV, la FBM et la DGES.

M. le Recteur rappelle également les trois recommandations suivantes :

- Clarification de l'utilisation de l'enveloppe académique, de l'ordre de 113Mio, transférée de l'UNIL au CHUV
- Revision de la gouvernance avec un point central visant le Doyen de la FBM qui est à la fois dans le Comité de Direction du CHUV et qui répond de la Direction de l'UNIL. Le but visé est que le Doyen ne réponde que de la Direction de l'UNIL afin d'éviter les conflits d'intérêts lors des négociations budgétaires.
- Base légale qui reste à renforcer

Des avancées sont en cours sur ces points.

Rapport 83 : M. le Recteur informe que la Direction a été auditée pendant l'année 2023. L'audit, à son début, était centré sur les achats, et il a été par la suite étendu à la question des recrutements des cadres administratifs.

Neuf des dix recommandations de la Cour des Comptes ont été acceptées par la Direction,. La Direction a été informée ce lundi par la DGES qu'elle ne recevra pas de mandat du Conseil d'État étant donné que les recommandations du rapport 83 concernent des fonctionnements internes à l'Université de Lausanne et n'implique pas une autre institution du Canton. M. le Recteur annonce que la Direction débute dès à présent le travail de mise en œuvre de ces recommandations, de la gouvernance et de pilotage à mener au sein de l'UNIL.

M. le Recteur passe la parole à M. Rossier, Vice-recteur, qui répondra aux questions posées par le Bureau.

M. Rossier salue les participants et débute par la présentation du résumé du rapport de la Cour des Comptes sur le processus d'achats et le processus de recrutement des cadres des services centraux. Il précise qu'il peut être utile de lire le rapport complet, disponible sur le site de la Cour des Comptes : les différents articles parus dans les journaux ne rendent pas bien compte de ce rapport. Par ailleurs, la tonalité de ces articles a pu heurter certains collaborateurs et certaines collaboratrices. M. Rossier voudrait en premier lieu remercier l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui œuvrent au quotidien pour notre institution et ses missions, notamment l'enseignement, la recherche, la diffusion du savoir, etc.

M. Rossier remercie également l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont travaillé avec la Cour des Comptes, pendant l'été, pour mettre à disposition de nombreuses pièces comptables ou liées au processus de recrutement, parfois très anciennes. La Cour des Comptes a d'ailleurs relevé sa très bonne collaboration avec la Direction et les collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Lausanne.

**L'objectif premier de l'audit** de la Cour des Comptes était d'évaluer les pratiques de l'UNIL concernant les achats de biens et services, qui doit notamment respecter la législation sur les marchés publics.

- Le **périmètre** temporel de ce premier audit allait de 2019 à 2022. A été examiné un échantillon d'achats, à savoir 67 factures de 3 services centraux (le service des bâtiments et travaux, le centre informatique, et le service de sécurité et santé au travail).
- La **Cour des Comptes a constaté** que certaines solutions informatiques, pour les achats de biens et de services, ont été développées pour les besoins de certains services, mais que le processus, de manière générale, repose encore beaucoup sur le papier et n'est que peu dématérialisé, si bien qu'il paraît difficile de procéder en temps réel à une analyse fine et au contrôle de ce processus. De surcroît, la base de données des fournisseurs n'est pas à jour.

Il a également été constaté que sur l'échantillon de 67 factures, trois n'étaient que partiellement conformes parce qu'il manquait une documentation adéquate afin de justifier d'un contrat de gré à gré, et que deux achats ou factures étaient non-conformes en raison d'une non-quantification des volumes sur plusieurs années.

Toujours selon la Cour des Comptes, le processus d'achat n'est pas pleinement harmonisé et certains aspects semblent même un peu rigides. L'évaluation des besoins est peu formalisée. Elle constate que les achats sont en partie décentralisés à l'UNIL, sauf pour des biens comme le mobilier, les véhicules, ou le matériel informatique. Les achats pourraient être davantage centralisés avec une centrale d'achat unique, comme dans d'autres institutions.

- La Cour des Comptes fait quatre recommandations : trois sont acceptées par la Direction de l'UNIL et une est rejetée :
  1. Doter le processus d'achat d'un outil informatique approprié. Le projet en cours UNIFIE pourra répondre en partie aux besoins de l'Université et pourra se déployer dans les 12 prochains mois.
  2. Assurer la conformité aux règles sur les marchés publics. La Direction est consciente de cet enjeu et a déjà renforcé le service juridique et le service de la recherche. La Direction a donc l'intention de poursuivre cet effort.
  3. Définir un processus d'achat harmonisé. La Direction considère nécessaire d'aller dans cette direction, en clarifiant quel service aura la charge de garantir cette conformité et de surveiller l'application des règles en la matière.
  4. Centraliser les achats. La Direction ne considère pas opportun de suivre cette recommandation. L'UNIL est très hétérogène, avec des besoins très différents en fonction des facultés. L'expérience de certaines autres institutions similaires ne plaide pas en faveur d'une centralisation excessive des achats. L'UNIL va cependant continuer à améliorer, centraliser, et coordonner les processus actuels d'achats.

**Deux factures** concernant des prestations pour des recrutements de cadres de services centraux à l'UNIL ont suscité des interrogations de la Cour des Comptes. Il s'agissait d'une facture d'un consultant dans le cadre de la réorganisation d'un service, et pour le soutien fourni lors du recrutement de deux postes de cadres intermédiaires (membre du comité de direction d'un service). L'autre facture concernait un mandat octroyé ponctuellement à un manager, avant qu'un poste de chef de service alors vacant soit de nouveau pourvu. Par ailleurs, la Cour des Comptes a reçu des signalements concernant vraisemblablement le recrutement ou la sélection de cadres à l'UNIL.

**L'objectif de l'audit complémentaire** a donc été d'évaluer le processus de recrutement des cadres des services centraux. Ont été considérés comme cadres les chefs des services centraux et les postes qui leur sont directement rattachés (adjoint.es ou membres des comités de direction de ces services), ce qui fait environ 70 personnes à l'UNIL.

- Pour cet audit complémentaire, un périmètre temporel n'a pas été fixé : il a été tenu compte de l'ensemble des cadres en fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2023. La Cour des Comptes a sélectionné 12 dossiers de personnes qui ont pris leurs fonctions entre le début des années 2000 et 2023. Huit de ces personnes sont entrées en fonction sous une des directions précédentes. Aucun des chefs de service engagés par l'actuelle direction ne faisait partie de ces 12 « dossiers ».
- La **Cour des Comptes a notamment constaté** que les dossiers du personnel ne contenaient que peu d'entretiens d'appréciation. Dans les dossiers analysés, ces évaluations semblent ainsi ne pas être faites de manière suffisamment fréquente ou systématique. Elle a par ailleurs estimé que la documentation liée aux processus de recrutement du ou de la titulaire du poste devrait être plus formalisée et exhaustive. S'agissant ici de processus RH partagés entre les services et le SRH, il a été également constaté que le service des ressources humaines avait relativement peu d'outils de pilotage à disposition permettant de suivre les différentes étapes de gestion RH courantes réalisées dans les services ou afin de produire, de manière systématique, des indicateurs consolidés, par exemple sur le taux de roulement du personnel, les demandes de certificats intermédiaires, l'absentéisme, etc. La Cour des Comptes a également constaté que la fonction RH est relativement décentralisée avec des ressources RH dans les facultés et dans certains services centraux.

La Cour des Comptes note que même si les pratiques de recrutement des cadres semblent respecter les bonnes pratiques en la matière, il n'existe pas de directives qui donnent un cadre formel à ce type de

recrutement, à l'exemple des directives concernant l'engagement du corps enseignant. L'université n'a par ailleurs pas défini ce qu'était un cadre dans son contexte.

La Cour des Comptes note que l'organisation des services centraux est assez complexe avec 22 services et 11 unités fonctionnelles. Au regard de l'autonomie des facultés, la Cour des Comptes estime que la Direction doit pouvoir s'appuyer sur des services centraux forts, garants de la conformité des différents processus transversaux.

La Cour des Comptes constate qu'il n'existe pas de cadre général concernant la gestion des conflits d'intérêts, qui peuvent avoir un impact, par exemple, sur un processus d'achat ou de recrutement. La notion de conflit d'intérêts est abordée dans la directive 4.2 concernant l'intégrité scientifique, la 1.25 concernant les activités accessoires, ou les directives encadrant les procédures de nomination du corps enseignant.

La Cour des Comptes note que l'UNIL a de nombreuses directives de portée variable, parfois portant sur des aspects très précis, parfois pas assez précises, parfois n'ayant pas été actualisées. La Cour des Comptes constate qu'il n'est pas toujours explicitement mentionné à quel service revient la responsabilité de s'assurer de l'actualisation de ces directives (il s'agit là de la question de qui est le service propriétaire).

Finalement la Cour des Comptes note que les outils pour la gestion budgétaire et financière sont obsolètes et que certaines pratiques comptables imposées par la LUL ne sont plus en conformité avec les standards comptables actuels. Par ailleurs, l'inventaire des biens ne comporte pas tous les biens, certains comme le parc informatique semblent bien documentés, d'autres moins bien, comme certains mobiliers. Un inventaire plus complet permettrait d'avoir une politique d'achat plus parcimonieuse.

- La Cour des Comptes a fait **6 recommandations concernant cet audit complémentaire**, qui ne concernent pas tous les processus de recrutement. La direction a **accepté l'ensemble** de ces recommandations qui vont dans le sens des développements en cours.
  1. Consolider la gestion, la surveillance et le suivi des ressources humaines. La Direction considère qu'il est important de suivre cette recommandation. Le programme Transnum et la digitalisation d'un grand nombre de processus RH qui vont être mis à disposition au fil de l'année aideront le SRH à renforcer sa position et lui donneront davantage d'outils. On réfléchit également à un nouveau positionnement du service des ressources humaines tout en respectant les spécificités facultaires. Le service travaille notamment sur l'élaboration d'un nouveau canevas pour les évaluations annuelles.
  2. Instaurer un processus de recrutement des cadres formalisé. La Direction de l'UNIL est favorable à définir ce qu'il faut entendre par cadre à l'UNIL et à élaborer une directive en la matière. Le SRH s'est par ailleurs doté depuis 2022 d'un pôle offrant un soutien organisationnel, intégrant notamment l'appui à l'élaboration des cahiers des charges.
  3. Renforcer la position des principaux services de la Direction. La Direction est d'avis de suivre cette recommandation, de développer davantage d'outils de pilotage et de mieux définir les responsabilités, notamment en ce qui concerne la surveillance.
  4. Prévenir le risque de conflit d'intérêts. La Direction estime qu'il est pertinent de suivre cette recommandation. Elle a déjà commencé à réviser la directive 1.25 sur les activités accessoires pour mieux tenir compte des suggestions de la Cour des Comptes.
  5. Réviser les directives internes de l'UNIL. La Direction considère qu'il s'agit d'une recommandation pertinente. Un travail a débuté concernant les directives « ressources humaines » concernant l'engagement des enseignants. Une stratégie plus générale concernant les directives devra être développée (directives, notes, etc.).
  6. Adapter certaines pratiques comptables. Le projet UNIFIE permettra de concrétiser certains aspects de cette recommandation. L'idée d'une mutualisation des biens est également un aspect intéressant à

développer davantage, grâce à un inventaire plus complet, ce qui correspond effectivement à une intention de la Direction.

M. Rossier termine en donnant la parole à M. le Recteur qui ajoute des indications sur les **délais** fixés pour la mise en œuvre des recommandations émises par la Cour des Comptes et qui sont entre **trois et cinq années**. Un suivi régulier est mis également en place avec une première rencontre entre la Direction et la Cour des Comptes prévue en mai 2024 en lien avec le rapport sur les PIG.

Mme la Présidente remercie la Direction pour ces interventions et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## 6. Communications de la Direction

Mme la Présidente passe la parole à M. le Recteur afin de présenter les communications de la Direction.

M. le Recteur remercie Mme la Présidente et présente deux communications :

Changement aux décanats : M. le Recteur tient à remercier chaleureusement l'ensemble des Doyens et Doyennes pour leurs précieuses collaborations au quotidien, les sortants et la restante. Il annonce les noms des futurs Doyenne et Doyens qui prendront leurs fonctions l'été prochain :

- **FDCA** : M. Francesco Maiani actuellement vice-Doyen prendra le poste de Doyen.
- **FGSE** : M. Vennemann Torsten ancien vice-Doyen et Directeur de l'Institut des Dynamiques de la Surface Terrestre (IDYST), sera le futur Doyen de la faculté.
- **Faculté des Lettres** : Mme Danielle van Mal-Maeder, actuellement vice-Doyenne, prendra le poste de Doyenne de la faculté des Lettres.
- **FBM** : M. Renaud du Pasquier actuellement vice-Doyen occupera le poste de Doyen.
- **SSP** : M. Emanuel Bayle actuellement Directeur de l'Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne (ISSUL) sera le futur Doyen de la faculté SSP.

M. le Recteur remercie Mme Schmid Mast qui accepte un deuxième mandat en tant que Doyenne de la faculté HEC, ainsi que Mme Irene Becci en tant que Doyenne de la FTSR.

Plan stratégique de la Direction : M. le Recteur rappelle que le Plan stratégique n'a pas été accepté par le Grand Conseil et a été renvoyé en Commission de la Formation qui a siégé le 1<sup>er</sup> mars. Des modifications émanant de plusieurs députés ont été déposées, principalement :

- Sur l'ensemble du texte du Plan stratégique de la Direction, une proposition d'ajout du terme « intelligence artificielle » après le terme « numérique », ainsi la rectification proposée sera « Numérique et Intelligence artificielle » au lieu de « Numérique ».
- Mesure ajoutée relative aux infrastructures pour les personnes à mobilité réduite : « poursuivre l'amélioration des accessibilités et infrastructures aux personnes à mobilité réduite »

TransNum : M. le Recteur annonce la présence dans la salle de trois chefs de service (Informatiques, Finances et Ressources Humaines) afin d'exposer l'état de situation sur le projet TansNum. Il donne la parole à M. Adriano Barenco, Chef du Centre Informatique.

M. Barenco, remercie le Conseil de lui accorder une quinzaine de minutes afin de présenter le projet de numérisation au sein de l'Université, suite à la demande de M. le Recteur. Il évoque la présentation des activités entreprises, en cours, ainsi que celles qui seront entreprises au cours des prochaines années, en quatre volées :

- Un rappel sur le Ci
- Initiative TransNum
- La digitalisation de manière plus large
- Comment rester informés

**Rappel sur le CI** : Une brève présentation du Centre informatique composé de quatre divisions : DSR, DI, DSM et DSSH. Mais la présentation sera principalement axée sur la division Développement Solutions Métier (DSM) qui porte l'essentiel de cette feuille de route relative à la Digitalisation et Numérisation au sein de l'UNIL.

**DSM** : Cette division s'occupe du développement des applications utilisées en interne ainsi que de l'intégration de toutes celles acquises à l'externe, comme le système de comptabilité SAP.

Dès 2019 le Centre informatique été amené à intervenir sur le système Sylvia qui présentait déjà des limitations pour répondre aux besoins des utilisateurs. Avec l'arrivée des années Covid, l'occasion a été saisie de développer les outils informatiques utilisés au sein de l'UNIL pour répondre aux besoins des utilisateurs.

Le projet de digitalisation et numérisation a pris forme dès 2021 avec l'entrée en fonction de la nouvelle Direction qui a inscrit ce projet dans son Plan d'intention.

Une présentation est mise à disposition (PPT).

**TransNum** consiste en quatre axes de développements, trois programmes et un portefeuille de projets :

- Modernisation des systèmes financiers et gestion des Ressources Humaines : SAP est une solution qui est arrivée avec la création du service financier et du service des RH. C'est un système qui a fonctionné depuis une quinzaine d'années et qui était très peu développé, implémenté et configuré aux besoins de l'Université. On se trouve depuis ces cinq dernières années avec un système très fermé, très difficile à adapter et à faire évoluer. Cela a pour conséquence un travail administratif basé fortement sur du papier comme relevé par le rapport de la Cour des Comptes.

Avec l'arrivée de M. Schindler, Chef du service financier depuis 2020, un travail a été initié consistant à évaluer les possibilités de monter des versions de SAP. Rapidement, une réflexion a démarré sur le programme **UNIFIE** visant à une montée de versions, afin de palier un certain nombre de défauts lors de programmation de processus et surtout afin de repartir sur des bases stables. Un calendrier de deux ans a été fixé pour la mise en œuvre de ce nouveau programme à partir du 1<sup>er</sup> janvier. Le but est de passer à la digitalisation des processus financiers, d'abolir la majeure partie de ce qui est fait actuellement en papier et ainsi d'arriver avec un nouvel outil qui réponde au standard actuel du marché et qui sera évolutif.

- Modernisation des outils de partage et valorisation des activités de recherche : les outils actuels utilisés depuis de nombreuses années, comme SERVAL ou UniScience, ne répondent plus aux standards actuels ni aux attentes et besoins des chercheurs et chercheuses. Avec la création du service de la Recherche, un système de gestion de la recherche à un niveau institutionnel a été déployé. Ce système a pour objectif la modernisation de SERVAL et d'UniScience visant à offrir aux chercheurs et chercheuses des outils de gestion administrative de leurs recherches. Il ouvre des perspectives pour faciliter, digitaliser les processus au service de la recherche et de l'activité académique de l'Université.
- Modernisation et digitalisation des processus administratifs : cette transformation, initiée, a été interrompue par l'arrivée du Covid. Le travail a repris et le service des Ressources Humaines sera le premier à bénéficier de ce processus de modernisation et digitalisation. Les guichets virtuels utilisés par la DSSH et ouverts actuellement à toutes les autres unités de l'Université sont utilisés par certaines Facultés comme SSP, mais aussi par le service juridique et par Unisep. Cette ouverture vers l'ensemble des unités et services de l'UNIL vise à avoir un guichet virtuel unique au sein de l'UNIL permettant la flexibilité de leur transition d'un service à un autre.

D'autres projets sont en cours et restent à découvrir mais ne seront pas évoqués lors de cette présentation.

- Modernisation du système de gestion des études et des étudiants : Sylvia, outil construit par stratifications successives au cours des 20 dernières années, sera simplifié et ses bases techniques seront modernisées afin d'être adaptées aux besoins actuels et futurs de l'UNIL.

**Digitalisation de manière plus large** : ce processus avait initialement pour but d'offrir aux chercheurs et chercheuses des infrastructures pour mener leurs recherches. Avec l'arrivée de la nouvelle Direction, une impulsion a été donnée en la matière afin notamment de mettre à disposition de nouvelles ressources sous forme d'ingénieurs ETI adossés aux facultés, dans le but d'aider les chercheurs et chercheuses à utiliser ces outils de recherches. M. Barenco donne comme exemple le « wifi examen » qui permet à tout enseignant qui souhaite faire passer des examens en ligne de pouvoir le faire avec un wifi sécurisé, ce qui permet de contrôler les ressources auxquels les étudiant-es ont droit au cours de ces examens.

**Comment rester informés :**

Le Centre informatique tient informés la Direction et les Doyen-nes une à deux fois par année lors de séances DiDo pendant lesquelles sont présentés les avancements de TransNum ainsi que des projets du CI.

La COPRO (commission de priorisation des projets informatiques), constituée d'un représentant de chaque faculté et d'un représentant de chaque dicastère, se réunit tous les deux mois (six fois par année). Comme son nom l'indique, elle décide de la priorisation des projets. Le Centre Informatique est tenu de lui rendre des comptes et la tient informée de l'avancement des projets.

Les séances « IT for you » sont des séances ouvertes deux fois par année à toute la communauté universitaire pendant lesquelles les informations moins techniques axées plutôt sur les projets futurs sont abordées. Le CI est à l'écoute des demandes de la communauté et toute personne intéressée est priée de se manifester afin d'être ajoutée sur la liste des invités.

Le Blog du CI est à consulter sur le site de l'UNIL avec une mise à disposition des articles de références sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour l'utilisation IT.

En conclusion, M. Barenco rappelle que la digitalisation induit également un changement dans la manière de travailler, sollicitant la capacité d'adaptation de l'utilisateur. C'est dans cette perspective que le CI prépare l'arrivée de ce changement auprès de la communauté de l'UNIL.

M. Barenco remercie les membres du Conseil pour leurs attentions et reste à disposition pour répondre au mieux aux éventuelles remarques ou questions.

### **Quelques questions-réponses :**

#### Support à l'enseignement :

M. St-Amour intervient sur l'axe quatre en lien avec l'enseignement, en particulièrement sur les dossiers étudiants, « Sylvia-GID, Moodle, Moodle exam, wifi examen ». Il salue la bonne nouvelle de la mise en place du wifi examen. Cependant il évoque la saisie des notes qui se fait à l'aide d'entrée manuelle sur les feuilles Excel signées par l'enseignant-e avant leur transmission. Il demande si dans le cadre du projet TransNum une solution adaptée est prévue. Dans ce cas, par qui : est-ce le CI ou le CSE ? Et jusqu'où le CI est-il prêt à aller dans le projet TransNum ?

M. Barenco : Ces questions peuvent concerner le CI et/ou le CSE (Centre de Soutien à l'Enseignement). GID est un système de gestion administratif propre à la HEC permettant de gérer les dossiers des étudiant-es. Le CI travaille main dans la main avec la faculté HEC afin d'intégrer GID dans Sylvia. Pour répondre aux questions, il rappelle que c'est la COPRO qui décide de la priorisation des projets et souligne le travail fait en collaboration entre le CI et le CSE pour développer le wifi examen.

#### Support aux utilisateurs et supports infrastructures :

Demande d'étendre les horaires au-delà de 17h30, pendant les week-ends, les vacances et les jours fériés afin de répondre en cas de problème.

Le CI met tout en œuvre pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs avec les moyens mis à disposition en appliquant le « Best effort ». Il serait difficile d'offrir un service de 24h et 7 jours sur 7 avec les ressources à disposition. Cependant, les ingénieurs peuvent intervenir en cas de gros problèmes, du type « panne de Data-center », pendant les week-ends, en se déplaçant.

#### Centralisation des ressources pour mieux gérer les coûts :

À la demande des Directions de l'UNIL, la précédente et l'actuelle, une centralisation se fait dans la mesure du possible. À titre d'exemple, à la FBM et la HEC, certains achats d'outils effectués de manière séparée pour répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices ont été analysés et on est arrivé à la constatation que ces outils étaient très peu utilisés par rapport à leurs capacités.

#### Liens UNIL-CHUV :

Mme Belaid évoque la question des listes de diffusions aux doctorant-es qui sont au CHUV et qui ne peuvent pas être contactés par les associations de l'UNIL.

En réponse, il est rappelé qu'il faut faire une distinction importante entre la recherche clinique (CHUV) et la recherche fondamentale (UNIL). De surcroît, la segmentation entre ces deux institutions est à prendre en considération. Le CI n'a pas la compétence pour répondre à cette question, cependant, il propose de contacter directement Mme Belaid afin d'examiner la question et voir si d'éventuelles solutions peuvent être mises en place.

M. le Recteur ajoute que sur recommandation de la Cour des Comptes, une clarification sera faite autour de la question des doctorant-es rattaché-es à l'UNIL, ce qui permettra de répondre probablement à cette demande. La question de la gestion des deux adresses courriel UNIL et CHUV pose effectivement certains problèmes selon les

préférences des utilisateurs et utilisatrices. Certain-es jonglent avec les deux, d'autres préfèrent travailler avec celle du CHUV, d'autres avec celle de l'UNIL ce qui rajoute à la complexité de cette question.

Mme la Présidente remercie M. Barenco et clôture les communications de la Direction.

**Mme la Présidente passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **7. Modification des art. 45 et 46 RI sur les congés scientifiques**

Mme la Présidente remercie la Direction pour ce projet de modification de l'art.45 du Règlement Interne de l'UNIL sur les congés scientifiques. Elle rappelle le processus de son traitement.

La parole est donnée à M. Rossier, Vice-recteur, qui présente les propositions de modifications transmises aux membres du Conseil. Il remercie le service de la recherche qui a effectué un état des lieux en matière de congés scientifiques.

- Une proposition de modification de 6 ans au lieu de 8 ans avant la possibilité de demander un congé scientifique, visant à s'adapter à ce qui est fait en la matière au sein des autres universités nationales de même taille.
- La suppression de la dérogation, puisque la mesure est désormais en place.
- Dans un but de transparence, un processus de la mise en œuvre de ces modifications est également présenté au Conseil.
- L'impact financier reste supportable d'après les retours des facultés consultées, étant donné que les modalités de remplacement lors des congés scientifiques restent variables.

M. Rossier reste à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Bielman qui pose la question du point de départ du nouveau système de comptage pour les personnes ayant dépassé les six années.

M. Rossier évoque l'éventuelle nécessité de mesures transitoires au moment de la mise en œuvre. Il faudra éviter un taux de vacation important dans le corps enseignant au moment de son entrée en vigueur.

Mme Morin souhaite entendre les avis des Doyen-nes sachant que les facultés devront appliquer les modifications adoptées dans le futur.

Mme Schmid Mast, Doyenne de la faculté HEC, ne voit pas de problème à gérer quelques demandes supplémentaires au moment venu.

M. Linde, Doyen de la FGSE, accueille positivement l'arrivée de ces modifications et pense à son tour que la mise en place de ces modifications ne posera pas de problème à sa faculté.

La parole n'est plus demandée sur ce point ; Mme la Présidente donne la parole à M. Reubi.

M. Reubi intervient en tant que membre PAT et demande à la Direction si des mesures seront mises en place pour les membres PAT qui enseignent pendant plus de six années.

M. Rossier demande une clarification de la demande.

M. Reubi explique que des membres PAT recherche qui sont aussi chargés de cours et donc enseignent pendant des années ne bénéficient pas de congé scientifique.

M. Rossier prend note de la question et propose de revenir ultérieurement avec une réponse après examen de cette catégorie, étant donné qu'il n'en a pas connaissance. Cependant, il informe qu'une réflexion est en cours au sujet de la dynamisation de carrière des PAT. Des consultations ont été menées sous forme de groupes, qui pourront être présentées si besoin.

Mme la Présidente insiste sur l'intérêt d'une présentation de ce projet au Conseil. La demande est accueillie favorablement par M. Rossier.

Mme Morin rappelle le cadre juridique régi par Lpers, la loi sur le Personnel administratif de l'État de Vaud et le règlement de la LUL concernant le PAT, donnant droit à des congés payés ou non en cas de formation ou de formation continue avec une marge d'appréciation possible.

M. Tricou demande dans quelle mesure le surcoût lié à ces mesures ne risque pas d'impacter les budgets de chaque faculté dédiés aux corps intermédiaires, voire à la stabilisation du corps intermédiaire, étant donné que ces budgets sont constants.

Selon M. Rossier, en l'état actuel, les budgets alloués ne sont pas pleinement utilisés par les facultés, ce qui donne une certaine marge pour assumer ces surcoûts. Les facultés et la Direction sont assez confiantes dans la mise en œuvre de ces mesures sans que cela affecte d'autres missions.

Mme Van de Waal demande si les professeur-es assistant-es (boursiers ou en cours de titularisation) qui ont enseigné pendant six ans seront concerné-es par cette mesure.

M. Rossier confirme qu'un-e professeur-e assistant-e ayant enseigné pendant six années de suite pourra bénéficier d'un congé scientifique pour autant qu'il ou elle travaille en tant que professeur-e associé-e par la suite au sein de l'Université de Lausanne.

La parole n'est plus demandée. Mme la Présidente demande au Conseil si, sur la base des explications et documents transmis par la Direction, une prise en considération du projet est possible.

**Aucune opposition, et aucun avis contraire, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

La discussion est ouverte sur le contenu du projet de modification, le dépôt des amendements est possible. Le projet n'appelle pas de commentaires, le vote est ouvert à main levée.

**Avec une abstention et aucun avis contraire, le projet de modification des art. 45 et 46 du Règlement Interne sur les congés scientifiques est accepté.**

Mme la Présidente remercie les membres et annonce le deuxième vote, de confirmation, lors de la prochaine séance du Conseil.

La parole n'est plus demandée, **Mme la Présidente clôt et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

## **8. Postulats**

- (a) Postulat Anne-Christel Zeiter-Grau et consorts : Un climat de travail serein à l'Université de Lausanne ?

Mme la Présidente fait un rappel sur le dépôt d'un postulat et le processus de son traitement. Un postulat demande à la Direction de non prendre des mesures, mais de produire un rapport sur l'opportunité de prendre certaines mesures. La discussion sur le fond du postulat n'est donc pas ouverte. Le Conseil discute du renvoi de la demande à la Direction, de son classement ou éventuellement de son renvoi à une commission.

Mme la Présidente donne la Présidence à son vice-Président, M. Prost, afin de présenter son postulat.

M. Prost invite Mme Zeiter-Grau en tant que membre du Conseil à présenter son postulat.

Mme Zeiter-Grau rappelle que son postulat est cosigné par 24 membres, ce qui témoigne d'une réelle préoccupation commune. Nombre de ces signataires ont été sollicités par des membres de la communauté UNIL manifestant des cas de mal-être au travail ou des difficultés.

Ce postulat demande à la Direction d'étudier l'intérêt d'une double enquête. La première serait sous forme de questionnaire adressé uniquement aux employé-es. Elle serait de type qualitative compréhensive visant à comprendre les liens de cause à effet souvent difficiles à déceler dans ces situations. La deuxième serait sous forme d'audit organisationnel qui permettrait d'éclairer certaines dynamiques systémiques organisationnelles qui peuvent être génératrices de tensions, à terme de conflits et souvent de mal-être. Cette enquête se distingue de celle faite par FORS en 2021 et qui était quantitative, descriptive, donnant une cartographie du climat de travail et d'études au sein de l'UNIL. Elle a eu le mérite de relever un certain nombre de problèmes ; cependant, elle ne permet pas de comprendre en profondeur les problèmes. L'enquête FORS avait mis l'accent sur les cas de harcèlements et de discriminations subis dans le cadre professionnel et étudiant au cours des cinq années précédentes et qui étaient très importants. Toutefois, elle n'avait pas traité les cas de mal être qui peuvent être liés notamment à des problèmes structurels.

À la suite des résultats de l'enquête FORS, le dispositif AIDE a été mis en place par la Direction sous forme de plateforme de conseil et de renseignement.

Mme Zeiter-Grau ainsi qu'une majeure partie des cosignataires estiment que les mesures proposées dans le postulat s'inscrivent dans la ligne de la Direction. Elle termine son développement en remerciant les membres de leur attention.

M. le Président remercie Mme Zeiter-Grau, indique la procédure à suivre pour le traitement de ce postulat, puis ouvre la discussion sur le renvoi du postulat à la Direction pour étudier la possibilité de prendre les mesures évoquées.

M. St-Amour reconnaît l'importance de ce postulat et demande aux dépositaires s'il ne serait pas pertinent de séparer les mesures en deux temps. Un premier pour l'enquête et à l'issue de l'analyse des résultats, faire la deuxième partie qui concerne la mesure relative à un audit, qui, à son avis, est une mesure plus contraignante.

M. Prost donne la parole à Mme Zeiter-Grau qui indique qu'il appartient à la Direction d'estimer si les deux mesures peuvent se faire en parallèle ou si elles doivent se faire en deux temps.

Mme Timofte remercie Mme Zeiter-Grau pour ce postulat pertinent visant à documenter et donner des chiffres sur des situations concrètes. Il permettra d'avoir une vision claire sur la réalité de chaque corps de la communauté académique. Elle s'inscrit également dans la proposition de M. St-Amour proposant de mener des enquêtes de manière régulière et anticipative pour s'assurer du bon fonctionnement.

M. Denys (FBM) indique qu'à la lecture du postulat il s'interroge sur son bien-fondé : le dispositif AIDE, récemment mis en place, mérite d'être expérimenté, ses résultats analysés. La pertinence de déposer ce postulat devrait donc être appréciée une fois tout cela effectué.

Mme Morin s'exprime en tant que cosignataire et précise que le postulat demande à la Direction d'étudier l'opportunité de prendre des mesures. Il appartient à la Direction, qui a une vue d'ensemble, de s'exprimer sur ce sujet. Elle ajoute que le résultat de ce type d'enquêtes n'est pas toujours négatif : il peut mettre en avant des fonctionnements positifs ou mettre en lumière des problèmes qui ne peuvent pas être traités par le dispositif AIDE telle que la surcharge de travail. Autre point important : le dispositif AIDE traite des cas extrêmes.

M. Boldi rejoint Mme Morin affirmant que la démarche concerne des aspects organisationnels et n'est nullement négative vis-à-vis de la Direction. Il estime que l'enquête et l'audit traitent des aspects différents et les deux démarches lui paraissent donc pertinentes.

La mise en œuvre de ces mesures demandera des ressources. De fait, la question de les mener en interne est posée par M. Millet.

Mme Zeiter-Grau indique que la question des coûts concerne la Direction. Elle ajoute que, bien qu'elle regrette souvent que les chercheur-e-s de l'UNIL ne soient pas suffisamment sollicité-e-s, au profit d'experts externes, la demande de mener ces enquêtes à l'externe vise à éviter les conflits d'intérêts.

Selon M. Spring, le rapport de la Cour des Comptes relève que la structure matricielle de l'UNIL est difficile à lire de l'extérieur mais aussi à l'intérieur. Il trouve intéressante la démarche du postulat, car cela permettrait de mieux comprendre la structure organisationnelle de notre université.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Prost donne la parole à la Direction. M. Rossier apporte un complément d'information relatif au lancement d'une enquête de satisfaction dans le cadre de travail prévu par la Direction 2 jours après le dépôt du postulat, en lien avec la mise en œuvre de la directive 1.40. La Direction a mandaté l'IDEHAP qui a développé le questionnaire à réaliser.

À la réception du postulat, la Direction a décidé de mettre en attente ce lancement, afin de voir si des éléments liés à ce postulat peuvent être intégrés dans le questionnaire.

M. Prost demande si les Doyen-nes souhaitent intervenir : ce n'est pas le cas.

Le vote est ouvert à main levée pour le renvoi du postulat à la Direction.

**Avec 6 abstentions et aucune opposition, le postulat est accepté avec une large majorité.**

M. Prost clôture ce point de l'ordre du jour et rend la Présidence à Mme Zeiter-Grau.

(b) Postulat Anaïs Timofte : « Digitalisation : quo vadis ? »

Mme la Présidente donne la parole à Mme Timofte pour présenter son postulat.

Mme Timofte est ravie de constater que le dépôt de son postulat coïncide avec la présentation détaillée du Chef du Centre Informatique donnant des explications notamment sur des points relevés par la Cour des Comptes relatifs aux achats, ressources humaines au service financier.

Elle remercie M. Barenco, Chef de service du Centre informatique, pour sa présentation intéressante autour des projets en cours et particulièrement TransNum. Elle évoque l'importance de ce postulat permettant d'élaborer un

rapport détaillé et transparent en vue de répondre aux différentes questions relevées.

Mme la Présidente remercie Mme Timofte pour son développement et ouvre la discussion sur le postulat.

M. Baranzini demande si ce postulat ne devrait pas faire plutôt l'objet d'une interpellation. Il demande des clarifications sur la demande faite à la Direction autour de la digitalisation.

Mme Timofte confirme qu'il s'agit bien d'un postulat qui demande à la Direction d'étudier l'opportunité de fournir un rapport, tandis que l'interpellation est une forme de question à laquelle la Direction devrait répondre.

Mme Morin confirme les explications de Mme Timofte au sujet de la différence entre postulat et interpellation.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente demande si la Direction et/ou les Doyens et Doyennes souhaitent ajouter un commentaire. Ce n'est pas le cas.

Le vote est ouvert sur le renvoi du postulat à la Direction.

**Avec 5 oppositions et une majorité évidente le renvoi du postulat à la Direction est accepté. Le nombre d'abstentions a échappé à l'enregistrement.**

## 9. Interpellations

- a) Réponse de la Direction à l'interpellation A. Bielman Sánchez, A. Morin et E. Fernandes sur l'Advisory Board.

Mme la Présidente donne la parole à M. Fernandes qui remercie la Présidente. Il annonce que les interpellant-es prennent acte de la réponse purement formelle de la Direction et passe la parole à Mme Morin.

Mme Morin fait deux commentaires :

- Mme Morin fait remarquer que la Direction, dans sa réponse, se réfère à l'art. 5 de la LUL sur l'autonomie. Cependant, cet article n'est pas une disposition qui fait l'autonomie de l'UNIL, mais plutôt qui la limite afin qu'elle s'applique dans le respect de la loi. Mme Morin estime que les enjeux juridiques relatifs à l'Advisory Board mériteraient donc une analyse moins superficielle que celle faite par la Direction lors de sa réponse, non seulement au sujet de l'égalité au sein de cet organe, mais aussi de la transparence de ses activités.
- La Direction laisse entendre qu'elle pourrait réévaluer la composition de l'Advisory Board. Les interpellant-es se réjouissent qu'elle se fasse à la lumière des recommandations de la Cour des Comptes, que la Direction a approuvées, particulièrement la perspective d'optimisation de son organisation administrative et la nécessité de prévenir des conflits d'intérêts. La Cour des Comptes émet des réserves quant à l'organigramme complexe, voire opaque, de la Direction, qui rejoignent les questions formulées dans l'interpellation au point 5. L'interpellante espère que la Direction tiendra compte de ces points lors de la réévaluation de la composition de cet organe, particulièrement de sa présidente et responsable de « La Matinale » à la RTS, ce qui pose un problème quant à la liberté d'expression des journalistes selon les règles de la RTS ainsi qu'à l'indépendance de ses journalistes.

Mme Morin remercie les membres pour leur attention.

Mme la Présidente donne la parole à **Mme Timofte, qui annonce le dépôt d'une résolution** demandant que les ordres du jour ainsi que les procès-verbaux des séances de l'Advisory Board soient publiés ou communiqués au Conseil de l'Université.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur la résolution.

M. Boldi comprend la demande de Mme Timofte. Cependant, il imagine que, lors des séances d'Advisory Board, les sujets traités sont souvent sensibles. Dès lors, demander la publication des ordres du jour ou procès-verbaux pourrait s'avérer problématique.

Mme Morin remercie Mme Timofte pour sa résolution et rassure M. Boldi au sujet de son interrogation. Elle attire l'attention sur le fait que cet organe devrait se prononcer sur des questions stratégiques de l'Université et espère que les membres de la communauté académique pourront avoir accès aux procès-verbaux, pour des questions de transparence. Elle invite de surcroît la Direction à ne pas discuter de points confidentiels avec ces personnalités : elle s'inquiéterait d'apprendre que la Direction communique, discute, notamment des points confidentiels avec la responsable de la Matinale et Présidente de ce groupe de personnes. Cela poserait un sérieux problème de fonctionnement institutionnel. Si ces principes sont respectés, cela ne poserait aucun problème d'avoir accès aux procès-verbaux. Dans le cadre de la loi sur la transparence, les discussions doivent être transcrites dans un procès-verbal, et cette règle devrait s'appliquer aux séances de l'Advisory Board.

Mme la Présidente rappelle la définition d'une résolution ainsi que le processus de son traitement. Il revient à la Direction de se prononcer sur la résolution et de communiquer ce qu'elle entend faire avec l'avis prononcé dans le cadre de la résolution.

Mme Michalik prend la parole afin de communiquer certains éléments en lien avec l'Advisory Board. Il s'agit d'un groupe de consultation et de feed-back autour d'une thématique choisie par la Direction sans ordre du jour. La première séance était autour de la thématique de l'Assemblée de la Transition, la deuxième sur les liens de l'Université avec la société et sur le lancement d'Interface que la Direction a présenté à l'Advisory Board. Mme la Vice-rectrice termine en précisant qu'il n'y a pas d'ordre du jour, ni de procès-verbal, ni de recommandations de l'Advisory Board.

M. Prost prend la parole pour exprimer son étonnement que le principe de la transparence ne puisse s'appliquer à l'Advisory Board, étant donné que l'Assemblée de la Transition s'est faite en toute transparence.

Pour Mme Belaid, le principe de transparence peut également être appliqué sous forme de rapport annuel.

M. St-Amour rejoint Mme la Vice-rectrice sur le fait que ces séances sont des consultations sur des thématiques précises et aucune prise de décision n'intervient à ce stade, comme cela se pratique dans nombre d'entreprises. Il demande par conséquent de faire confiance à la Direction. Il fait le rapprochement avec les séances DiDo qui ont lieu entre la Direction et les Doyen-nes qui transmettent les informations nécessaires au sein de leurs facultés respectives. Il estime que la résolution va trop loin dans la quête de transparence.

Selon Mme Timofte, et contrairement à ce que dit M. St-Amour, la question de la transparence est importante. Elle rappelle qu'on se trouve au sein d'une Institution subventionnée massivement par l'argent public et que la question ne se pose probablement pas de la même manière dans le cadre des entreprises privées : la logique de fonctionnement n'est pas forcément identique. Mme Timofte invite la Direction à se prononcer sur la base de cette résolution.

Mme Schmid Mast, Doyenne HEC, intervient, estimant qu'un point de vue extérieur, tel que celui apporté par les membres de l'Advisory Board, peut être intéressant, en tenant compte du fait que l'université forme des étudiantes et étudiants en vue d'être employé-es dans différentes institutions, organisations et entreprises : il est donc important de nouer des contacts avec ce milieu. Elle indique également que la faculté HEC fait appel à un Advisory Board depuis longtemps et fonctionne de manière similaire, sous forme de présentation de thématiques sans ordre du jour ni procès-verbal, et les échanges sont intéressants et enrichissants. La Doyenne prend acte des remarques formulées et pense par conséquent demander un rapport à son Advisory Board, qu'elle pourra partager au sein de sa faculté. Elle comprend l'intérêt d'être informé, cependant elle estime qu'il reviendra à la Direction de réfléchir sur la manière d'y répondre. Elle trouverait dommage de modifier la structure de fonctionnement de cet organe en demandant un procès-verbal.

M. Prost répond à l'intervention de Mme la Doyenne en rappelant que la résolution de Mme Timofte demande à la Direction un retour par rapport aux séances de cet organe, et ne conteste pas la question sur le fond de l'existence de cet organe. M. Prost rappelle que l'UNIL n'est pas une université privée mais publique, et qui répond donc aux règles des institutions étatiques, entre autres celui de la plus grande transparence possible.

M. Prost demande à la Direction si la transparence sur les séances de l'Advisory Board nuirait au travail de cet organe.

Mme la Présidente clôture la discussion et ouvre le vote.

#### **Avec quatre avis contraires et une large majorité, le renvoi de la résolution à la Direction est accepté**

- b) Réponse de la Direction à l'interpellation A. Bielman sur les prises de position politiques à l'UNIL.

Mme la Présidente donne la parole à Mme Bielman qui remercie la Direction pour sa réponse. Elle a quelques questions et remarques :

L'interpellation vise à connaître les lignes de conduites suivies par la Direction lorsqu'elle adresse au nom de l'institution des messages publics, notamment dans les médias, sur les aspects politiques suisses ou internationaux. Elle estime que la réponse de la Direction à cette question paraît un peu floue. À la lecture de la réponse, on pourrait croire qu'on demande à la Direction de refuser de s'adresser à la communauté, ce qui n'est absolument pas le cas.

Mme Bielman demande, sur la base de la réponse de la Direction, une clarification des critères sur lesquels s'appuie la Direction pour décider si elle communique, ce qu'elle communique, comment elle le communique : comment la Direction mesure-t-elle le ressenti de sa communauté et par quels canaux ?

Elle clôt en remerciant la Direction pour ces précisions.

M. de Perrot, Secrétaire général, évoque les trois situations pour lesquelles la Direction a dû agir en tenant compte de l'aspect émotionnel autour de l'UNIL :

- L'invasion de l'Ukraine
- Les troubles en Iran pendant lesquels des étudiant·es étaient massacrés·es
- Le conflit au Moyen-Orient depuis le 7 octobre dernier

Des groupes de personnes et/ou associations universitaires ont demandé à la Direction de s'exprimer sur ces sujets. Il ajoute que la Direction réagit devant des souffrances en réponse à une demande. La Direction entend le désarroi émotionnel des personnes qui sont membres de sa communauté. Elle ne peut pas mettre des critères précis pour répondre à ce genre de situations. M. de Perrot prend pour exemple des problèmes survenus en Afrique ces derniers temps et au sujet desquels la Direction ne s'est pas exprimée pour la simple raison que personne ne lui en a fait la demande. La gestion de la communauté de l'UNIL impose à la Direction de prendre en considération les thématiques pour s'exprimer.

Mme Zeiter-Grau, en tant que membre du Conseil, indique que la question porte aussi sur la manière de s'exprimer choisie par la Direction.

Pour M. de Perrot, la Direction est dans une situation de dialogue et reste ouverte. Dans toutes ces situations, la Direction est appelée à manifester de l'empathie autour de ces thématiques avec un souci d'équité envers les parties impliquées dans ces conflits.

La réponse de M. de Perrot inquiète Mme Bielman. Cela démontre que la Direction est en quelque sorte instrumentalisée du moment qu'elle s'exprime à la suite des pressions de collectifs ou d'approches faites par des collectifs. Le fait que la Direction attende qu'un collectif privé se manifeste pour qu'elle réagisse pose un réel problème. Elle entend bien que la Direction ne souhaite pas mettre des critères techniques pour réagir ; toutefois, un minimum serait, que l'université de Lausanne en tant que communauté scientifique intervienne quand une autre communauté scientifique est atteinte. Mme Bielman reste donc insatisfaite de la réponse de la Direction, qui ne paraît pas avoir de ligne directrice pour s'exprimer.

M. de Perrot tient à préciser qu'en utilisant le mot collectif il entend un groupe de personnes appartenant à la communauté universitaire.

Mme Morin rejoint Mme Bielman et exprime son étonnement à ce que la Direction s'exprime sur du « ressenti ». Elle évoque le proverbe vaudois « quand on ne sait pas, on ne fait pas » et rappelle le cadre régi par Swissuniversities dans le cadre des conflits. Elle demande à la Direction de faire preuve d'une grande retenue dans le cadre de situations complexes étant donné que l'UNIL est une institution publique.

**Mme la Présidente clôture la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

- c) Interpellation A. Timofte : « Quelles mesures pour donner suite au rapport de la Cour des Comptes ? »

Mme la Présidente donne la parole à Mme Timofte qui présente son interpellation.

Mme la Présidente demande à la Direction si elle souhaite répondre.

**La Direction répondra par écrit ultérieurement.**

**Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

- d) Interpellation M. Ythier, D. Spring, E. Fernandes et A. Amiguet : « Travaux de la cafétéria de la Banane »

Mme la Présidente donne la parole à Mme Ythier qui fait une brève présentation de l'interpellation. Elle indique l'inquiétude de plusieurs personnes, en particulier le personnel de la cafétéria de l'Amphimax, au sujet du démarrage des travaux, de la durée et de la qualité de la cafétéria provisoire. Les interpellant·es demandent si la Direction prendra les mesures nécessaires lors des travaux pour garantir les bonnes conditions de travail et d'études.

Mme la Présidente demande à la Direction si elle souhaite répondre.

**La Direction répondra par écrit ultérieurement.**

**Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

- e) Interpellation A. Morin : « Sans transparence ni absence de conflits d'intérêts, quel progrès humain ? »

Mme la Présidente donne la parole à Mme Morin qui n'a rien à ajouter.

Mme la Présidente demande à la Direction si elle souhaite répondre.

**La Direction répondra par écrit ultérieurement.**

**Mme la Présidente clôture et passe au point suivant de l'ordre du jour.**

### **10. Divers et questions courtes**

Mme la Présidente demande si des divers sont à annoncer.

Mme Morin invite les participants à venir écouter le Bigband de l'université et notamment le nouveau Doyen de la FDCA jouer de la guitare.

Mme la Présidente invite les participants à rejoindre l'apéritif et **clôture la séance à 19h45.**

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ



Anne-Christel Zeiter-Grau, Présidente



Marco Prost, vice-Président

Lausanne, le 30 mai 2024